

COURRIER DU LECTEUR

- Pas le moins du monde courtisan, j'affirme que je lis toujours avec beaucoup de plaisir *RSHD*, sans équivalent en Bourgogne...

Je suis gourmand de sa *méchanceté*, même si je regrette que l'auteur se fasse certainement, à cette occasion, beaucoup d'ennemis, d'autant plus que, s'ils sont critiqués, ce qui laisse, en général, les politiques ou fonctionnaires indifférents, ils peuvent aussi être ridiculisés, ce qui n'est pas du tout la même chose dans le souvenir qu'ils entretiennent, après avoir lu les articles les concernant...

Ch. U.
21000-DIJON

- Je lis (*ER-11.05.09*) que les deux présidents des Conseils généraux du Jura et de Saône-et-Loire envisagent d'interdire la circulation des poids lourds sur la RN73, entre Dole et Chalon. Ils n'auront d'autre solution que de prendre l'autoroute à péage. Comment ces deux présidents peuvent-ils ignorer que leurs arrêtés sont voués au pilon parce que discriminatoires (seuls les PL nationaux et internationaux sont visés par l'interdiction) et surtout en rupture de l'égalité devant les charges puisqu'aucun itinéraire alternatif, c'est-à-dire sans péage, ne leur est offert ?

JMT
25470-GOUMOIS

NDLR - Vous avez, sans doute, raison. L'interdiction n'est d'ailleurs toujours pas édictée. Et surtout, vous ne serez pas étonné d'apprendre que le flamboyant président du Conseil général de Saône-et-Loire, par ailleurs champion du non-cumul des mandats, a révélé s'être présenté au concours de l'ENA, sans jamais avoir été admissible, après un 2/20 à l'épreuve de Droit public.

Faut-il construire une voie verte autour du lac Saint-Point ?

- La réalisation, totale ou partielle, d'une voie verte autour du lac pose des problèmes variés : techniques, écologiques, environnementaux. Elle soulève aussi la question de la compatibilité avec l'usage actuel de ce site et la vie qu'y mènent les habitants permanents ou occasionnels. Enfin, elle amène à se poser la question : pourquoi une voie verte... Faciliter la circulation des cyclistes est un objectif louable et qui mérite qu'on cherche à l'atteindre. Un aménagement du réseau routier suffirait à atténuer bien des difficultés : création d'une piste cyclable le long des routes actuelles, ou sur l'emprise de ces routes, partout où cela est possible.

L'usage de la voie verte : du fait qu'il concernerait non seulement les cyclistes, mais aussi les patineurs, skieurs à roulettes (avec bâtons) et fauteuils roulants, cet usage multiple suppose une largeur supérieure à celle habituellement dévolue aux simples pistes cyclables...

La modification d'un site tel que le bassin des deux lacs, en grande partie protégé, doit se faire avec prudence et discrétion. On ne peut qu'être réservé vis-à-vis de certaines constructions récentes, parfois imposantes, à l'esthétique souvent douteuse ou à l'implantation malheureuse... La construction d'une voie verte ne peut qu'aggraver cette pression sur l'environnement: par sa seule existence, et par l'augmentation de la fréquentation de la zone concernée.

Quand ces questions sont évoquées, on nous répond : « Faites confiance aux cabinets spécialisés ». Trois exemples de notoriété publique illustrent ces craintes. Le premier est la façon honteuse dont sont accueillis les skieurs qui viennent à Métabief en voiture; la deuxième concerne les mésaventures de la piscine de Malbuisson; la troisième, le plan de circulation des Hôpitaux-Neufs...

La perspective de voir une autoroute à vélos et à skis à roulettes traverser leur village ne peut laisser indifférents les habitants du site des deux lacs, ainsi que ceux situés sur les routes menant à Pontarlier et à Métabief, puisque des antennes de la voie verte sont prévues dans ces deux directions.

Pour toutes ces raisons, je pense que le projet de voie verte gagnerait à se transformer, partout où cela est possible à moindres frais, en projet de piste cyclable située le long des routes actuelles...

Jean-Benoît HENRIET
25160-MALBUISSON

Réponse du président du Conseil général du Doubs

Le Conseil général porte l'ambition d'aménager une voie verte destinée aux modes de déplacement **doux** autour du lac Saint-Point...

Après plus de trois années de concertation, d'études et d'investigations, le Département a récemment arrêté le parti d'aménagement de ce projet... Le démarrage des travaux est envisagé au cours du second semestre 2010, pour une mise en service au printemps 2012.

Ce parti d'aménagement repose sur les décisions suivantes :

- l'aménagement d'une voie verte en rive gauche, le long de la RD 129, par création d'une emprise nouvelle ou par adaptation de la route existante.
- concernant la rive droite, et compte-tenu de la densité des contraintes en présence, l'aménagement d'une voie verte telle que nous l'envisagions ne s'avère pas réalisable.

La voie verte est un aménagement isolé de toute circulation automobile (site propre), exclusivement destiné à tous les modes de déplacements **doux** (piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite). L'aménagement de bandes cyclables le long des routes existantes, a fortiori pour celles telles que la RD 437, ne permettra jamais aux enfants, personnes à mobilité réduite, rollers et autres modes de déplacements **doux** qui ne soient pas un cycle, d'emprunter ces aménagements pour cause de respect du code de la route, ni même de les utiliser pour une fonction de promenade ou de ballade.

Le président du Conseil général
Sénateur du Doubs,
Claude JEANNEROT

NDLR - La priorité est à la remise à niveau des CD, après l'hiver, et non à une voie verte de 15 millions d'€, gâchis budgétaire comme le pont des Âges-de-Loray (CD 461).